

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 18795
Numéro SIREN : 421 318 809
Nom ou dénomination : DEVON STORAGE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2022 sous le numéro de dépôt 12805

*Copie certifiée conforme
le Président*

« **DEVON STORAGE FRANCE** »

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30.000.000 €EUROS

Siège social : 90 avenue de Wagram
75017 – PARIS

R.C.S. PARIS 421 318 809

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
ET LE VINGT QUATRE DECEMBRE A DIX HEURES,**

La SARL IENA II, Actionnaire unique de la société « **DEVON STORAGE FRANCE** » a tenu ce jour une assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par l'Actionnaire unique en entrant en séance, lequel détient 100% des actions.

Monsieur **Daniel GUERIN** préside la séance en qualité de président de la société.

Le Commissaire aux Comptes, la société **COMAUDITEX**, dûment convoqué, absent, est excusé.

Le Président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise en nombre d'actions et en capital des associés.

Monsieur **Pierre SERVAIS** en sa qualité de co-gérant de la SARL IENA II assiste également à l'assemblée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- **L'extrait du registre des commerces et des sociétés de la SARL IENA II**
- **Le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée.**

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'actionnaire plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ce dernier a eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

(Three blue ink signatures)

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire.**
- **Détermination de ses pouvoirs**
- **Délégation de pouvoir.**

Après quoi, Monsieur **Daniel GUERIN** expose qu'il sollicite la démission de ses fonctions de Président et demande à l'assemblée de pourvoir à son remplacement. A ce titre, il propose qu'il soit procédé à son remplacement par la nomination dans lesdites fonctions de la SARL IENA II, société dans laquelle il assume ainsi que Monsieur SERVAIS, les fonctions de co-gérant.

Après discussion, et personne ne demandant la parole, il est mis aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés réunissant la totalité des actions composant le capital, reconnaît et déclare que l'assemblée est valablement constituée et est habilitée à prendre toutes décisions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, prend acte et accepte, à compter de ce jour, la démission des fonctions de Président présentée par Monsieur **Daniel GUERIN**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés nomme, à compter de ce jour, dans les fonctions de Président, en remplacement de Monsieur Daniel GUERIN, pour une durée illimitée :

La SARL IENA II
Dont le siège social est sis : 78 av. Raymond Poincaré – 75116 Paris
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 418 355 293
Représentée par Monsieur Daniel GUERIN et Monsieur Pierre SERVAIS, Co -gérants

Lesquels co-Gérants es qualité déclarent que la SARL IENA II accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que la SARL IENA II exercera ses fonctions avec les pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés délègue tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

○*○*○*○*○*○

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 h 25.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et la gérance.



**Pour la SARL IENA II
M. Pierre SERVAIS**



**Pour la SARL IENA II
M. Daniel GUERIN**



**M. Daniel GUERIN
Le Président**